Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service Habitat Construction Ville Durable

Lyon, le 07 JAN. 2020

Affaire suivie par : Béatrice Graven / Maria Essafar
Tél : 04 26 28 64 77 / 04 26 28 64 80
Courriel : crhh-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Le Secrétaire Général pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes

aux

Membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la séance plénière du comité régional de l'habitat et de l'hébergement qui s'est tenue le 12 décembre 2019.

La prochaine séance plénière du CRHH se tiendra le 18 février 2020.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Par délégation,
Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Compte-rendu de réunion

OBJET DE LA RÉUNION	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) Séance plénière du 12 décembre 2019	DATE 12/12/19

SERVICE Secrétariat du CRHH : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes **LIEU** Préfecture de région

Président de séance : Guy Lévi (SGAR Auvergne-Rhône-Alpes)

1er collège	Présent	1er collège (suite)	Présent
Conseil Régional		Arche Agglo	
Conseil départemental de l'Ain	Pouvoir donné	CA du Bassin d'Aurillac	
Conseil départemental de l'Allier		CA Montélimar-Agglomération	
Conseil départemental de l'Ardèche		CA Valence Romans Agglo	
Conseil départemental du Cantal		CA ViennAgglo	
Conseil départemental de la Drôme	Oui	CA Porte de l'Isère	
Conseil départemental de l'Isère	Pouvoir donné	CA du Pays Voironnais	
Conseil départemental de la Loire	Pouvoir donné	CA Roannais Agglomération	
Conseil départemental de la Haute-Loire		CA Loire-Forez	
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	Oui	CA du Puy en Velay	
Conseil départemental du Rhône	Oui + Pouvoir donné	CA Agglo Pays d'Issoire	
Conseil départemental de la Savoie	Pouvoir donné	CA Riom Limagne et Volcans	
Conseil départemental de la Haute-Savoie		CA de l'Ouest Rhodanien	
Métropole de Lyon	Pouvoir donné	CA Villefranche Beaujolais Saône	
Grenoble-Alpes Métropole		CA Grand Lac	
Saint-Étienne Métropole		CA Arlysère	
Clermont-Auvergne Métropole	Oui	CA du grand Chambéry	
CA du Haut-Bugey	Oui + pouvoir reçu	CA Annemasse-Les Voirons Agglomération	
CA du Bassin de Bourg-en-Bresse		CA du Grand Annecy	
CA du Pays de Gex		CA Thonon Agglomération	
CA Montluçon Communauté			
CA Moulins Communauté			
CA Vichy Communauté			
CA Privas Centre Ardèche			
CA Annonay Rhône Agglo	Pouvoir donné		

2ème collège	Présent
AURA-HLM	Oui + pouvoir reçu
ADOMA	Oui
SOLiHA	Oui + pouvoir reçu
Fédération des EPL	Pouvoir donné
EPORA	
EPF locaux	
ADIL	
FNAIM	
FPI	
UNAM	
UNIS	Pouvoir donné
Chambre des notaires	
CAPEB	
FFB	Oui + pouvoir reçu
LCA FFB	Pouvoir donné
Ordre des architectes	
Action Logement	Oui
Caisse des dépôts	Oui
Comité des banques	
CAF	Oui
AROMSA	

3ème collège	Présent
FAPIL	Oui + pouvoir reçu
Fédération des acteurs de la solidarité	Oui
URAF	
UNAFO	Oui
URHAJ / URCLLAJ	Oui
Fondation Abbé Pierre	Oui + pouvoir reçu
Président de COMED	
SIAO	
ARTAG	Pouvoir donné
CGL	
CLCV	
CNL	
CSF	
UNPI	Pouvoir donné
CRPA	
CRPA	
CPME	
MEDEF	
CFDT	Oui
CFTC	
CFE-CGC	
CGT	
FO	

Services de l'État	Présent
DDT 01	
DDT 03	
DDT 07	
DDT 15	
DDT 26	
DDT 38	
DDT 42	
DDT 43	
DDT 63	Oui
DDT 69	Oui
DDT 73	
DDT 74	Oui
DDCS 01	Oui
DDCS 03	
DDCS 07	
DDCS 15	
DDCS 26	
DDCS 38	
DDCS 42	
DDCS 43	
DDCS 63	
DDCS 69	Oui
DDCS 73	
DDCS 74	
DREAL	Oui
DRDJSCS	Oui
RRPIE	
DRFIP	
SGAR	Oui

Structures invitées	Présent
ADEME	Oui
MRIE	
INSEE	
ARS	
URIOPSS	Oui

1. Ouverture de la séance et introduction

Monsieur Lévi, Secrétaire Général aux Affaires Régionales représente M. le préfet de région, excusé, et préside en son nom le CRHH.

M. Lévi remercie les membres du bureau du CRHH et de la Commission Hébergement et Accès au Logement (CHAL) pour le travail mené en 2019 dans le cadre de ces instances, qui ont eu une activité particulièrement soutenue cette année. Le bureau du CRHH a émis des avis sur de nombreux programmes locaux de l'habitat (PLH) élaborés en amont du prochain renouvellement des conseils communautaires. Il souligne le nombre croissant de PLH volontaires et une montée en puissance du nombre de PLUi-H.

M. Lévi remercie également la DREAL pour l'organisation de plusieurs actions d'animation régionale en lien avec le CRHH, qui ont permis de favoriser des temps de partage d'informations et d'échange entre acteurs. Il signale tout particulièrement :

- le séminaire du 2 octobre sur « la place des organismes de foncier solidaire (OFS) et des baux réels solidaires (BRS) dans les marchés locaux de l'habitat en Auvergne-Rhône-Alpes » ;
- les cinq ateliers régionaux consacrés d'une part aux politiques locales de l'habitat, et plus spécifiquement à la réforme des attributions, et, d'autre part, à la thématique des copropriétés avec un atelier consacré à ce sujet le 19 décembre à la DREAL.

Sur le point particulier du renfort hivernal, il souligne l'important travail du réseau des DRDJSCS/DDCS concernant l'augmentation de places ouvertes cette année (déjà 2500 places opérationnelles représentant les 2/3 des objectifs).

Dans les éléments d'informations générales, M. Lévi signale deux points majeurs :

- Le lancement d'un acte 2 d'approfondissement de la politique du logement d'abord, dont les premiers résultats en matière de production de logements adaptés et de fluidité de l'hébergement vers le logement confirment la pertinence de la direction engagée.

  Julien Denormandie, ministre de la ville et du logement, a rappelé, le 13 septembre dernier, l'engagement total de l'État dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme en annonçant un acte 2, avec 60 millions d'euros supplémentaires dès 2020 en faveur des actions de ce plan. Pour impulser cette politique gouvernementale, le ministre a chargé Monsieur Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, de lui faire, en concertation avec les acteurs du logement d'abord, des propositions pour la mise en place d'un nouveau service public « de la rue au logement ».

  En Auvergne-Rhône-Alpes, cette concertation a été organisée le mardi 3 décembre à l'issue du séminaire de la Métropole de Lyon portant sur la connaissance des besoins des personnes sans-abri. A cette occasion, les acteurs ont pu faire connaître leur point de vue directement auprès du délégué interministériel. Les discussions vont se poursuivre tout au long de l'année 2020. En fonction des arbitrages rendus, des premières expérimentations de ce nouveau service public pourraient voir le jour en 2021 avant une généralisation en 2022.
- L'avancement des réflexions pour la mise en place d'un revenu universel d'activité : six ateliers citoyens d'une journée ont été organisés dans différentes régions, dont un organisé le 15 novembre dernier en Auvergne-Rhône-Alpes par la DDCS de la Loire, avec l'appui de la DRDJSCS. L'objectif de cet atelier était d'émettre des propositions concrètes sur les conditions de réussite de la réforme. Les débats feront l'objet d'un compte-rendu d'ici la fin de l'année qui alimentera très utilement la concertation nationale.

Monsieur Lévi présente l'ordre du jour du CRHH en mentionnant le point sur l'important chantier de la rénovation énergétique des bâtiments engagé et la loi Energie climat qui sera évoquée dans la partie « Actualités », qui vise à rénover toutes les passoires thermiques d'ici 10 ans.

Dans la continuité, Jérôme d'Assigny, directeur régional de l'ADEME présentera les conditions de mobilisation du programme CEE du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) au bénéfice du déploiement régional du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

La séance se poursuivra par une présentation des bilans provisoires 2019 concernant le parc privé et le parc public. M. Lévi évoque notamment :

- pour le parc privé, l'important succès du programme « habiter mieux » de l'ANAH, destiné aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement ;
- concernant le parc public, M. Lévi remercie tous les acteurs du logement social pour leur mobilisation et leurs efforts qui ont permis le maintien de la production de logements sociaux et ceci dans le contexte particulier de regroupement des bailleurs sociaux suite à la mise en œuvre des dispositions de la loi « Elan ». Toutefois, une vigilance particulière concernant les attributions de logements sociaux doit être reconduite en 2020 pour atteindre les objectifs de mixité sociale initiés par la loi égalité citoyenneté et renforcés par la loi « Elan ».

Enfin, comme chaque année, ce CRHH sera l'occasion pour la DRDJSCS de présenter le dispositif complémentaire mis en place pour le renfort hivernal 2019-2020 sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La DRDJSCS interviendra également sur les enjeux de la procédure de domiciliation avec l'exemple du projet « DOMIFA », lauréat d'un appel à projet national.

M. Lévi précise que l'intervention d'Action logement prévue initialement pour présenter l'Opérateur national de vente (ONV) est reportée en raison des difficultés de transports, avant de passer la parole à M. Patrick Vauterin, directeur adjoint de la DREAL, pour la présentation des points d'actualité.

***

Le diaporama de cette séance est consultable sur le site internet de la DREAL : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-seances-plenieres-r4531.html

2. Actualités

M. Vauterin présente quelques parutions récentes en région, dont le recueil de fiches de bonnes pratiques pour le montage des projets de pension de famille, issues d'un groupe de travail régional.

La Loi Energie Climat du 8 novembre 2019

M. Vauterin indique que l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Le bâtiment est un secteur émetteur de gaz à effet de serre. En France, on comptabilise 7,5 millions de logements très mal isolés thermiquement (classés F et G). La lutte contre les passoires thermiques est donc un axe prioritaire. La réglementation va être de plus en plus contraignante, avec une première phase mixant information et incitation à partir de 2021 jusqu'en 2028 où les travaux d'amélioration de la performance énergétique seront rendus obligatoires (avec régime dérogatoire dans certaines copropriétés).

L'ordonnance du 30 octobre 2019 portant réforme du droit de la copropriété et des immeubles bâtis

Cette ordonnance, prise sur le fondement de l'article 215 de la loi Elan après une large consultation de l'ensemble des professionnels du secteur, a pour objectif d'améliorer la gestion des immeubles en copropriétés et de prévenir les contentieux. Elle vise à faciliter la prise de décision lors des assemblées générales de copropriété ainsi que la réalisation de travaux (notamment pour la rénovation énergétique). La plupart de ses dispositions entreront en vigueur en juin 2020.

M. Vauterin rappelle qu'un atelier du CRHH sur la thématique des copropriétés se tiendra le 19 décembre 2019, et que la loi Elan prévoit une deuxième ordonnance à prendre avant fin 2020 pour instituer un code de la copropriété.

Actualités SRU 2019-2020

M. Vauterin indique que la commission nationale SRU vient de délibérer sur la liste des communes proposées à l'exemption par les EPCI pour la période 2020-2022. Au niveau régional, 30 communes ont été proposées. Le décret fixant les communes exemptées est attendu pour fin décembre, ainsi que l'instruction relative au bilan triennal SRU pour la période 2017-2019. Puis, en janvier paraîtra le décret listant les communes assujetties à un taux de LLS de 20 % pour 2020-2022 (au lieu de 25%).

Un projet de cadrage régional pour les mises en carence au titre du bilan triennal 2017-2019 est en cours d'élaboration, et sera présenté au CRHH plénier de février 2020. Mi-2020, le CRHH se prononcera sur les projets de mise en carence des communes.

M. Vauterin rappelle que le dispositif SRU concerne 252 communes dans la région au titre de la période triennale 2017-2019, dont 154 déficitaires et 32 déficitaires et carencées.

3. Déploiement du programme « SARE » (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique)

M. d'Assigny, directeur Régional de l'ADEME, indique que la diffusion de l'information est le maillon essentiel du dispositif pour inciter les professionnels, les particuliers et les collectivités à s'engager dans une démarche de rénovation énergétique. Aujourd'hui, la communication est assurée par les Espaces info Energie (EIE), les plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE), l'ANAH et ses partenaires.

L'objectif du programme SARE est d'amplifier le service d'information et d'accompagnement aux habitants grâce aux financements de ce programme de certificats d'économie d'énergie (CEE). Son déploiement en 2020 s'appuie sur un travail mené conjointement par le Conseil régional, l'Ademe et la DREAL depuis plus d'un an avec les partenaires locaux.

Le dispositif repose sur le financement de trois types de missions :

- le service d'accompagnement des particuliers (information, conseil en amont et en aval du projet) ;
- la mobilisation de tous les professionnels (entreprises du bâtiment, banques…) ;
- le conseil pour les petits locaux tertiaires privés.

Les financements mobilisés dans le dispositif actuellement en place dans la région (pour trois ans) sont de l'ordre de 36 M€, dont 50 % financés par les collectivités, 25 % par le conseil régional et 25 % par l'ADEME. Grâce au programme SARE, un budget de 47 à 65 M€ pourrait être mobilisé, dont 20 à 30 M€ de CEE, l'enveloppe restante étant à couvrir par une participation des collectivités locales et du conseil régional. L'objectif est d'assurer une couverture complète du territoire et une meilleure efficience du service.

M. d'Assigny synthétise les quatre principes du dispositif retenu :

- la mission de perception des CEE est assurée par l'ADEME et le conseil régional, porteur associé unique du dispositif de service public de performance énergétique de l'habitat ;
- les destinataires finaux de ce programme CEE seront les collectivités locales qui porteront le dispositif de plateforme (contractualisation directe avec le conseil régional) ;
- le programme a vocation à s'appuyer sur les dispositifs existants, et les collectivités sont libres de choisir leurs partenaires ;

- un comité de suivi régional sera mis en place pour veiller à la cohérence du dispositif et piloter les modalités pratiques de versement des soutiens financiers.

Le ministre Julien Denormandie est venu présenter le dispositif le 24 octobre dernier. Tout début 2020, un protocole préfigurant le plan de déploiement sera signé, et des réunions départementales seront organisées pour expliquer les modalités pratiques du dispositif et engager une concertation dans les départements où les solutions de mise en œuvre n'ont pas encore été définies. Ce programme constitue une opportunité pour améliorer la coordination entre tous les acteurs et amplifier l'information aux habitants.

M. Lévi indique que seulement 60 % de la population est actuellement couverte par les plateformes, et qu'il reste donc un effort non négligeable à faire pour atteindre l'objectif d'une couverture à 100 %. Il souligne que la nouvelle maquette financière permet d'accroître la contribution de l'État de 9 M€ (ADEME) à 30 M€ (programme SARE).

M. Vidal (président de l'AURA-HLM) demande si les collectivités devront elles-mêmes s'assurer de la qualité de réalisation des travaux effectués par un contrôle a posteriori.

M. d'Assigny indique que tous les acteurs, y compris les professionnels, seront mobilisés pour disposer d'une chaîne qualité sur les travaux de rénovation énergétique. Les particuliers seront accompagnés sur l'ensemble de leur projet, y compris pendant la réalisation des travaux.

M. Vauterin précise que cet accompagnement se conjugue avec une action de l'État sur les opérateurs litigieux, et que la DGCCRF a mis en place un plan de contrôle pour renforcer la lutte contre les fraudes et mieux informer les consommateurs.

M. Argenson (président du réseau régional Auvergne-Rhône-Alpes de SOLIHA) est très satisfait du travail mené et des moyens supplémentaires alloués pour permettre l'accompagnement de plus de ménages vers la rénovation énergétique. L'information du grand public va augmenter, ce qui permettra d'inciter plus de ménages modestes à rénover leur logement. Il insiste néanmoins sur trois points d'attention :

- la rénovation globale, plus intéressante en termes d'impact global et de diminution de charges, doit être rendue plus avantageuse par l'ANAH. Le dispositif de primes mis en place a produit des dérives considérables, à la fois en termes budgétaires et en matière de qualité des travaux réalisés ;
- les collectivités doivent concourir à rendre la rénovation globale plus attractive, notamment dans le cadre des OPAH qui ont fait la preuve de leur efficacité en apportant des aides supplémentaires et de l'accompagnement ;
- la question du reste à charge pour les ménages modestes reste préoccupante. L'accompagnement des publics précaires Anah à la rénovation globale nécessite un savoir-faire, des compétences, des outils et des réseaux spécifiques. Le réseau associatif SOLIHA, qui investit chaque année pour développer ces compétences reconnues par l'agrément service social d'intérêt général, espère que les moyens du SARE serviront à ce que tous les acteurs fassent la promotion de la rénovation globale avec de l'accompagnement et souhaite que les complémentarités entre le réseau FAIRE et le réseau SOLIHA s'intensifient. SOLIHA est à la disposition des collectivités territoriales pour les aider à articuler ces deux dispositifs ainsi que les nouvelles aides déployées par Action Logement dans le cadre de son plan d'investissement volontaire.

M. d'Assigny évoque l'opportunité pour les collectivités locales de faire le lien entre la politique de l'habitat et celle de l'énergie. Il est primordial d'établir la confiance et d'offrir un service fluide pour l'habitant, qui permettra de déclencher les projets de rénovation.

M. Lévi précise qu'il y a eu des contacts au plus haut niveau entre le Conseil régional et le préfet de région et que sept comités départementaux se sont réunis, présidés par les préfets de département, le conseil régional et associant les EPCI pour établir un maximum de proximité.

M. Vauterin affirme que le programme SARE ne conduira pas à abandonner les dispositifs opérationnels de type PIG ou OPAH, dont l'intérêt continuera à être porté par l'État auprès des collectivités. L'enjeu de rénovation énergétique globale continuera à être porté, mais la loi Energie climat vise également à éradiquer les passoires thermiques d'ici dix ans, et il est donc également important de continuer à proposer des gestes de rénovation énergétique qui permettent de progresser.

M. Lévi rappelle que des aides à la rénovation sont également proposées par Action logement à destination des salariés à revenus modestes.

4. Point programmation parc privé

Mme Mathonnet, responsable du service habitat construction ville durable (HCVD) à la DREAL, informe que les estimations provisoires à fin 2019 pour le programme Habiter Mieux montrent des résultats en progression très sensible, avec plus de 10 000 logements aidés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette progression est due au succès du programme Habiter mieux « Agilité », concernant des rénovations partielles (beaucoup de remplacement de chaudières), en augmentation de près de 200 % par rapport à 2018 et qui représentent désormais 57 % des dossiers Habiter mieux financés. Le nombre de dossiers relevant du programme Habiter mieux « Sérénité », avec des rénovations énergétiques plus globales, devrait rester stable par rapport à 2018.

Mme Mathonnet indique que les dossiers de travaux « autonomie » sont en augmentation quoique inférieurs aux objectifs fixés, que les objectifs ne sont pas atteints pour les dossiers de travaux « lutte contre l'habitat indigne et très dégradé » pour les propriétaires occupants, ces dossiers étant très lourds à monter, et que l'objectif pour les dossiers propriétaires bailleurs seront sans doute atteints, ce qui serait une bonne nouvelle pour permettre à la région d'obtenir des crédits supplémentaires sur ce sujet.

Concernant les copropriétés dégradées, les financements ont été mobilisés à hauteur des besoins repérés, mais un certain nombre de dossiers ont été reportés en 2020 compte tenu des délais de prise de décision en assemblées générales de copropriétés.

Mme Mathonnet informe l'obtention, la veille de ce CRHH, d'une enveloppe budgétaire supplémentaire qui porterait la dotation régionale 2019 de 101 à 111 M€. Cette nouvelle enveloppe couvre 99 % des besoins exprimés à fin novembre par les territoires, compte tenu de leurs capacités d'instruction et de contrôle. Pour commencer l'année 2020, il devrait toutefois rester un stock de dossiers non financés notamment sur le programme Habiter mieux Agilité, stock qu'il n'est pas possible de quantifier précisément à ce jour.

Mme Mathonnet remercie les équipes d'instruction, les collectivités et les opérateurs pour leur mobilisation dans ce contexte de forte augmentation du nombre de dossiers.

Mme Mathonnet poursuit en présentant les orientations 2020 décidées par le conseil d'administration de l'ANAH du 4 décembre, qui pourront s'appuyer sur un budget d'intervention en augmentation de 10 % par rapport à 2019. Cette tendance à la hausse devrait également profiter à notre région, qui représente de l'ordre de 12 % de la dotation nationale répartie entre les régions lors de ce conseil d'administration. Les orientations 2020 s'inscrivent dans la continuité des priorités de l'Agence, avec :

- une stabilité de l'objectif de 60 000 logements rénovés au titre du programme « Habiter Mieux Sérénité », dont l'offre bénéficiera d'une bonification pour les logements classés en étiquette F ou G avant travaux, bénéficiant de travaux permettant un saut de deux classes énergétiques au minimum avec l'atteinte d'un gain énergétique minimal de 35% ;
- la réforme du CITE fusionnant l'actuel crédit d'impôt et la prime Habiter mieux « Agilité » ;

- le maintien des ambitions de la politique d'adaptation de la société au vieillissement et au handicap ;
- la poursuite de la mobilisation en faveur de la requalification et revitalisation des centres anciens dégradés (programmes « Action coeur de ville » et « Petites villes de demain ») ;
- le renforcement des moyens d'action en matière de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat indigne ;
- le maintien des ambitions de la politique d'adaptation de la société au vieillissement et au handicap ;
- le maintien de l'intervention de l'Agence vis-à-vis des propriétaires bailleurs et de l'humanisation des structures d'hébergement, à l'appui notamment du programme « un Logement d'abord ».

Monsieur Lévi donne la parole à la salle pour les questions ou compléments d'informations.

M. Amiot (Fondation Abbé Pierre) indique qu'il faut globalement se féliciter du bilan provisoire 2019 et des perspectives 2020 sur le plan budgétaire et sur le nombre de logements aidés, mais qu'il y a toutefois deux ombres au tableau :

- la première concerne les interventions sur le logement indigne pour lesquelles les résultats atteignent 30 à 40 % des objectifs, avec des objectifs qui diminuent d'année en année. Il n'y a pas de progrès alors même qu'il y a eu les événements de la rue d'Aubagne à Marseille l'an dernier ;

- la seconde concerne les propriétaires bailleurs : le bilan présenté montre que les objectifs sont dépassés, mais il faut rappeler qu'ils le sont parce que l'objectif lui-même a été abaissé de 25 % par rapport à 2018. Or, pour réussir la politique du « Logement d'Abord », il y a un besoin massif du parc privé pour répondre à la demande. Il est donc important de conserver une part significative du budget de l'ANAH à destination des propriétaires bailleurs.

Monsieur Fougnet (DDCS 01) souhaiterait une information sur la rénovation des centres d'hébergement avec un rappel des critères d'éligibilité et demande quelles sont les personnes référentes.

M. Mareschal (FFB) s'inquiète d'une baisse massive des crédits d'État à la rénovation énergétique, et alerte sur la nécessité de simplifier le système d'aides.

Mme Domenach (directrice SOLIHA) alerte sur la thématique autonomie, dans un contexte d'investissement massif des caisses de retraite et d'articulation à trouver avec les aides d'Action Logement auxquelles ne peuvent pas prétendre tous les bénéficiaires de l'ANAH.

M. Tomi (Action Logement) souhaite que l'on puisse apporter une vision plus globale lors d'un prochain CRHH, en tenant compte de tout le panel d'aides mobilisables. L'articulation entre les aides déployées par Action Logement dans le cadre du plan d'investissement volontaire (PIV) et celles de l'ANAH sera à travailler en 2020, avec l'enjeu de parvenir à gérer au mieux les enveloppes territoriales.

M. De Vesvrotte (UNAFO) indique rencontrer des difficultés pour programmer la reconstruction de logements-foyers et résidences sociales, citant l'exemple d'un foyer à Rumilly pour lequel la DDCS s'interroge sur le maintien de places en CADA. Il recherche des solutions pour le montage financier.

Aux questions posées, les réponses suivantes sont apportées :

- concernant les objectifs de lutte contre l'habitat indigne poursuivis par l'ANAH, Sabine Mathonnet répond que les résultats des propriétaires bailleurs correspondent dans 80 % des cas à des sorties d'habitat indigne, et ne sont à ce titre pas suffisamment en visibilité. L'ANAH ne renonce pas à cet objectif, mais ces dossiers complexes nécessitent davantage d'énergie et mettent plus de temps à aboutir. Concernant les propriétaires bailleurs, il convient d'atteindre les objectifs avant de demander de les relever : si la dynamique se confirme début 2020, il sera possible de faire appel à un complément de dotation sur la réserve nationale ;

- s'agissant de l'articulation avec les aides d'Action Logement, M. Lévi accueille positivement la proposition de faire un point global sur les attributions des aides à la réhabilitation du parc privé, et souhaite que cet exercice soit mené lors d'un prochain bureau du CRHH ;
- concernant la question sur les foyers d'hébergement, Lydie Bosc, cheffe de pôle au service HCVD de la DREAL, précise que l'ANAH a un programme de réhabilitation des centres d'hébergement et qu'il faut en mobiliser les crédits. La DREAL travaille avec les DDT et les DDCS sur la question. Des dossiers ont été reçus mais certains n'entraient pas dans les critères d'éligibilité. Ces dossiers non éligibles comme les CADA par exemple vont donc être recensés et communiqués au niveau national pour que ces besoins soient connus, à l'instar ce qui est fait pour les résidences sociales ;
- M. Lévi évoque la nécessité de mieux faire connaître auprès du public le programme de transformation de baignoires en douches, une des mesures du plan d'investissement volontaire du groupe Action Logement qui permet d'attribuer jusqu'à 5 000€ de subvention pour réaliser ces travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

5. Point programmation parc public :

Sabine Mathonnet présente le bilan provisoire 2019 qui est satisfaisant et proche des perspectives hautes des objectifs fixés à la région. Les dotations couvrent les besoins en autorisations d'engagement compte tenu des perspectives. Toutefois, la courbe du taux d'avancement de la programmation se situe en-deçà du taux constaté en 2017 et 2018 à la même période, au niveau régional comme au plan national. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur la mobilisation collective en cette fin d'année pour atteindre l'hypothèse haute de la programmation.

M. Vidal (AURA HLM) assure que l'on peut compter sur la mobilisation des bailleurs pour atteindre les objectifs. Il explique que le retard constaté, moindre en Auvergne-Rhône Alpes qu'au plan national, s'explique par la durée de maturation des projets qui est de l'ordre d'un an. En 2019, les bailleurs ont également été dans l'attente de précisions relatives aux modalités de financement d'Action Logement, qui sont intervenues tardivement et ont eu un impact sur les plans de financement des opérations. Par ailleurs, dans certains territoires comme la Loire, les bailleurs sont très mobilisés sur les démolitions. Dans d'autres territoires comme la Métropole de lyon ou la Haute-Savoie, ils sont très dépendants de l'activité des promoteurs immobiliers et de leurs calendriers.

M. Vidal souligne la nécessité de renforcer le dialogue avec l'ensemble des délégataires et partenaires (collectivités locales, Action logement, Banque des territoires...) pour améliorer les éléments programmatiques, et souhaite que l'outil SPLS soit réinterrogé pour le rendre plus efficace. Les objectifs de 2020 sont ambitieux et les bailleurs sociaux restent mobilisés pour les atteindre.

Sabine Mathonnet précise que les perspectives 2020 seront présentées au CRHH du 18 février 2020. Les objectifs sont effectivement ambitieux, avec une augmentation de la production de PLAI et un prévisionnel de 257 logements en PLAI adaptés.

M. Lévi propose que le sujet de la coordination avec les partenaires soit travaillé à l'occasion d'un prochain bureau du CRHH.

6. Le renfort hivernal

En préalable, M. Barruel (DRDJSCS) excuse l'absence de la directrice régionale Mme Delaunay, retenue par d'autres obligations, et présente Mme Gay et Mme Martins Da Cruz qui vont intervenir sur les points suivants.

Mme Gay rappelle les éléments de cadrage du dispositif de renfort hivernal activé du 1er novembre au 31 mars pour une mise à l'abri hivernale des personnes vulnérables sans abri, selon le principe de l'accueil inconditionnel (situation de détresse, vulnérabilité).

La capacité prévisionnelle hivernale ouverte est en augmentation constante ces trois dernières années, avec des capacités prévisionnelles de plus de 3700 places en 2019/2020 contre 3200 places l'année précédente. Les demandes de mise à l'abri sont nombreuses, le dispositif ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins malgré sa progression constante liée à l'augmentation du nombre de places pérennisées en fin de renfort hivernal. Les moyens sont également en augmentation avec 13,514 M€ de crédits affectés au renfort hivernal, soit 22 % supplémentaires par rapport à 2018.

Il faut également signaler des moyens alloués en 2019 afin de renforcer et professionnaliser les maraudes pour développer "l'aller vers" les personnes à la rue. La même démarche de renforcement des moyens est prévue en 2020 pour les accueils de jour.

Enfin, Mme Gay précise que le suivi hebdomadaire de la mise en œuvre du renfort hivernal pour assurer son effectivité et son adaptation aux besoins est maintenu.

Mme Gagnaire (Fédération des acteurs de la solidarité) évoque le plaidoyer du collectif Alerte, qui a adressé deux courriers, aujourd'hui sans réponse, au préfet du Rhône au sujet de la transformation de places d'hébergement d'urgence. Les associations souhaiteraient participer aux espaces de concertation et défendent le principe d'inconditionnalité.

Elle indique que les 30 ans des droits de l'enfant ont été fêtés le 11 décembre, dans un contexte où 11 écoles sont occupées sur le territoire de la Métropole de Lyon, avec des enseignants et parents d'élèves qui se substituent aux pouvoirs publics.

Elle évoque également la situation des demandeurs d'asile qui n'ont pas de place en CADA. Ces personnes se retrouvent à la rue et dépendent de la programmation budgétaire.

Mme Chalayer (URIOPSS) évoque aussi les problèmes de l'inconditionnalité de l'accueil non respectée et de la petite enfance. Elle précise que tous les enfants de familles sans papier ne sont pas intégrés au travail qui a été réalisé. Elle indique aussi des problèmes dans la coordination en amont de la mise en place des plans hivernaux, avec une information déficiente des associations dans les départements du Rhône et du Puy-de-Dôme.

M. Willeman, directeur adjoint à la DDCS 69, répond qu'il y a bien eu concertation sur le renfort hivernal, celui-ci a été présenté de manière très détaillée au mois de novembre dans le Rhône en présence du préfet Aubry à tous les acteurs de l'hébergement. Le constat est partagé : malgré une augmentation du nombre de places, le dispositif peine à répondre à la demande, ce qui engendre des délais d'attente trop longs. L'objectif de 1200 places hivernales constitue un plancher, et un travail est effectué pour ouvrir des places supplémentaires. Une attention particulière est portée à la situation des femmes seules à la rue avec des enfants pour lesquelles il n'y a pas toujours de solutions.

Par ailleurs, les ouvertures de places sont plus rapides : cette semaine, 270 places ont été ouvertes, portant le nombre de places à 800, en très nette progression par rapport à l'année dernière (460 places). Il faut reconnaître l'effort collectif réalisé.

En ce qui concerne l'inconditionnalité de l'accueil, le ministre et le préfet de région ont décidé de surseoir à l'application desmodifications d'organisation envisagées. A titre conservatoire, des consignes ont été données au SIAO. Un espace de concertation et de communication est mis en place pour faciliter les discussions sur l'application des dispositions du code de l'action sociale et des familles et de la jurisprudence du Conseil d'État. M. Willeman ajoute que toutes les parties

prenantes sont de bonne foi et qu'il convient de poursuivre les discussions pour trouver des solutions ensemble.

M. Lévi précise qu'il y a 2000 logements attribués chaque année aux réfugiés dans la région.

7. La domiciliation des personnes sans domicile stable

Mme Martins Da Cruz présente le dispositif de domiciliation et le projet DOMIFA.

La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir leur courrier et faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Cette démarche constitue un premier pas pour l'accès aux droits. La domiciliation est réalisée par les communes, les CCAS ou CIAS et les organismes agréés par les préfets de département.

Au niveau régional, 43% des domiciliés habitent dans le département du Rhône, les 57% restants sont répartis à peu près dans les mêmes proportions (de 2 à 9%) dans les autres départements. Les domiciliés sont à 66% des hommes isolés et 26% de femmes isolées. Au niveau des moyens humains, environ 600 personnes (administratifs et personnels sociaux) et 180 bénévoles œuvrent pour aider ces personnes. On comptabilise 23 000 personnes domiciliées, dont seulement 5400 bénéficient d'un accompagnement social .

Mme Martins Da Cruz présente ensuite le projet DOMIFA qu'elle a initié suite à un appel à projet national lauréat. La startup d'État qu'elle anime permet de travailler à la construction d'un nouvel outil visant à sécuriser le processus de domiciliation, et à en faciliter la gestion pour désengorger les structures d'accueil. Le temps gagné permettra une meilleure prise en charge des domiciliés et un meilleur accès au droit.

Mme Chalayer (URIOPSS) souligne l'intérêt du projet DOMIFA, et mentionne que certaines municipalités s'appuieraient sur une interprétation restrictive de la notion de lien au territoire pour opposer un refus à des demandes de domiciliation.

8. Point divers

Vote :

M. Eric Prost est nommé à l'unanimité au bureau du CRHH en tant représentant des CAF de la région.

Calendrier des instances 2020

Le calendrier prévisionnel des instances 2020 du CRHH, plénier, bureaux et CHAL, est communiqué, avec des incertitudes sur le report éventuel du CRHH plénier du 16 juin compte tenu du calendrier SRU. La date sera confirmée ultérieurement.

Informations

M. Gattegno (URHAJ/URCLLAJ) informe que l'Union Régionale des CLLAJ et le conseil régional organisent une demi-journée d'échange le 16 janvier 2020 après-midi sur le thème le logement accompagné : une solution pour les jeunes en mobilité.

M. Levi témoigne d'une présentation au Premier ministre d'un travail sur les difficultés de logement des jeunes et apprentis, il y a quinze jours (travail réalisé avec le CROUS et l'AFPA).

M. Levi remercie les membres pour leur participation. La séance est levée à 11h40.
Le prochain CRHH plénier est programmé jeudi 18 février matin.